



Royaume du Maroc
Secrétariat Général du Gouvernement
(Direction de l'Imprimerie Officielle)

LOI ORGANIQUE RELATIVE A LA CHAMBRE DES REPRESENTANTS

EDITION 2011

SERIE

« DOCUMENTATION JURIDIQUE MAROCAINE »

SOMMAIRE

**Dahir n° 1-11-165 du 16 kaada 1432 (14 octobre 2011)
portant promulgation de la loi organique n° 27-11
relative à la Chambre des représentants**

	Articles
Loi organique n° 27-11 relative à la Chambre des représentants	
Chapitre premier. – Nombre des représentants, régime électoral et principes de découpage	1 - 2
Chapitre 2. – Electorat et conditions d'éligibilité	3 - 12
Chapitre 3. – Incompatibilités.....	13 - 20
Chapitre 4. – Déclarations de candidatures	21 - 30
Chapitre 5. – Campagne électorale	31 - 37
Chapitre 6. – Détermination et sanction des infractions commises à l'occasion des élections	38 - 69
Chapitre 7. – Opérations électorales	70 - 79
<i>Section première.</i> – Information des électeurs des lieux de vote et bulletin de vote	70 - 71
<i>Section II.</i> – Vote des marocains résidant hors du territoire du Royaume	72
<i>Section III.</i> – Bureaux de vote et bureaux centralisateurs	73 - 74
<i>Section IV.</i> – Opérations de vote	75 - 77
<i>Section V.</i> – Dépouillement et recensement des votes par les bureaux de vote	78 - 79
Chapitre 8. – Règles d'établissement des procès-verbaux, recensement des votes et proclamation des résultats.....	80 - 86
<i>Section première.</i> – Règles d'établissement des procès-verbaux	80
<i>Section II.</i> – Recensement des votes par les bureaux centralisateurs et les commissions de recensement, proclamation des résultats et acheminement des procès-verbaux	81 - 85
<i>Section III.</i> – Consultation des procès-verbaux	86